

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1204

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Chapdelaine, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

-----

**APRÈS L'ARTICLE 41, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Section 3

Dispositions relatives au droit des médias

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement ordonne les articles additionnels après l'article 41 en créant une nouvelle section relative à la lutte contre les discriminations dans les médias.